

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
COURBEVOIE

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**3 105 801**

②1 N° d'enregistrement national : **20 03367**

⑤1 Int Cl<sup>8</sup> : **E 04 H 15/28 (2019.12)**

⑫

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE**

**A3**

②2 Date de dépôt : 03.04.20.

③0 Priorité : 30.12.19 CN 201922444437.5.

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 02.07.21 Bulletin 21/26.

⑤6 Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la procédure de rapport de recherche.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : **TEMPO MANUFACTURING LLC LLC**  
— CN.

⑦2 Inventeur(s) : **LUO XIONG.**

⑦3 Titulaire(s) : **TEMPO MANUFACTURING LLC LLC.**

⑦4 Mandataire(s) : **Mécanisme de réglage d'une toile de parasol, ainsi que son parasol.**

⑦5 Un modèle de mécanisme de réglage d'une toile de pa-

rasol, ainsi que son parasol.

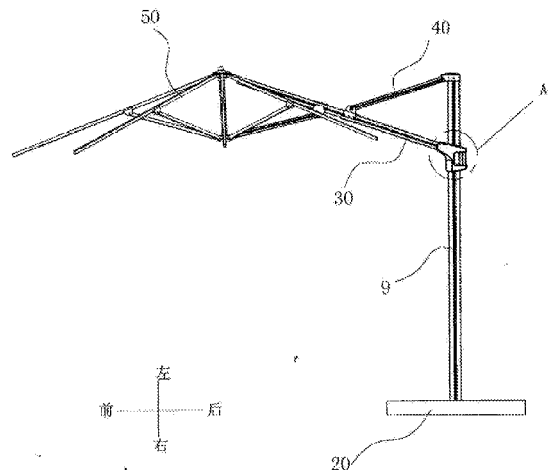
Le présent modèle permet de fournir une structure plus simple, plus esthétique et plus facile à manipuler pour un mécanisme de réglage de la toile du parasol et du parasol lui-même.

Ledit parasol comprend un mât (9), une base (20), une ossature, ainsi qu'une barre transversale (40) et une barre longitudinale (30).

en faisant pivoter la poignée (4), la goupille (3) est entraînée, de sorte que la structure est plus simple et le fonctionnement plus pratique. Il suffit de saisir la poignée (4) et de la faire pivoter pour pouvoir régler immédiatement et à son gré le degré d'inclinaison de la toile du parasol. Le relâchement permet de fixer la position afin d'obtenir le meilleur effet d'ombrage. Le parasol et le mécanisme de réglage de la toile du parasol du présent modèle d'utilité disposent non seulement d'une structure simple et facile à utiliser, mais son apparence extérieure est également plus propre et esthétique.

Le présent modèle d'utilité concerne un modèle de parasol, et plus précisément un modèle de mécanisme de réglage d'une toile de parasol, ainsi que le parasol correspondant.

Figure pour l'abrégé : Fig. n° 1



**FR 3 105 801 - A3**



## Description

### **Titre de l'invention : Un modèle de mécanisme de réglage d'une toile de parasol, ainsi que son parasol.**

#### **Champ technique**

[0001] Le présent modèle d'utilité concerne un modèle de parasol, et plus précisément un modèle de mécanisme de réglage d'une toile de parasol, ainsi que le parasol correspondant.

#### **Arrière-plan technologique**

[0002] Le parasol représente un équipement pour les activités de plein air. Selon les différentes occasions d'utilisation, la zone d'ombrage nécessaire est différente. La partie inférieure du mât des parasols à structure principale ou déportée pliables est traditionnellement fixée dans la base. L'extrémité intérieure de la barre longitudinale est emmanchée dans le mât. L'extrémité extérieure est reliée à l'ossature du parasol. Le côté interne de la barre transversale est articulé au sommet du mât. Le côté externe est articulé sur la partie centrale de la barre longitudinale. La paroi du mât tubulaire est munie de plusieurs trous d'accueil. La barre longitudinale est positionnée sur le mât à l'aide d'une structure à loquet. Le fonctionnement de structures telles que celle décrite ci-dessus s'avère difficile, l'angle de positionnement reste limité et l'utilisation peu pratique.

[0003] Pour résoudre ce problème, il existe le brevet chinois portant le numéro 201020250969.1 et intitulé « Un modèle de mécanisme de réglage de la toile d'un parasol » présentant les caractéristiques suivantes : l'extrémité inférieure du mât est montée sur la base. Le côté externe de la barre longitudinale est articulé sur l'ossature du parasol. Le côté interne est articulé sur la partie centrale du mât. Le côté interne de la barre transversale est articulé au sommet du mât. Le côté externe est articulé sur la partie centrale de la barre longitudinale. Le côté interne de la barre longitudinale est articulé avec le mécanisme de positionnement. Le mécanisme de positionnement est emmanché sur le mât. Une rainure vient former un axe vertical. Une courroie dentée est installée dans la rainure. L'intérieur du mécanisme de positionnement dispose d'une pièce de blocage pouvant s'enclencher dans la courroie dentée. La pièce de blocage s'articule avec un bouton d'actionnement. Un ressort est calé entre le bouton d'actionnement et le mécanisme de positionnement. Le mécanisme de positionnement est constitué par l'assemblage de deux parties de cardan. Une extrémité de la pièce de blocage vient se caler sur la courroie dentée. L'autre extrémité s'articule avec le bouton d'actionnement. Sur le côté interne du mécanisme de positionnement se situe une glissière, de sorte que la pièce de blocage peut coulisser sur la glissière. La partie

centrale du bouton d'actionnement est articulée avec le mécanisme de positionnement. Un ressort est calé entre le bouton d'actionnement et le mécanisme de positionnement. Ses inconvénients sont les suivants : le bouton d'actionnement ressort du cardan, affectant quelque peu l'apparence extérieure. Par ailleurs, lors du déplacement vers le haut ou vers le bas de la position du cardan, la sensation au toucher du bouton d'actionnement est grandement affectée.

### **Contenu du brevet d'utilité**

- [0004] Le problème technique principal dont la résolution est recherchée par ce modèle d'utilité est de fournir, en fonction de l'état actuel de la technologie, une structure plus simple, plus esthétique et plus facile à manipuler pour un mécanisme de réglage de la toile du parasol.
- [0005] Un autre problème technique dont la résolution est recherchée par ce modèle d'utilité est de fournir, en fonction de l'état actuel de la technologie, un parasol dont le mécanisme de réglage de la toile du parasol dispose d'une structure plus simple, plus esthétique et plus facile à manipuler.
- [0006] Le présent modèle d'utilité permettant de résoudre le principal problème technique mentionné ci-dessus se caractérise par : un modèle de mécanisme de réglage d'une toile de parasol pouvant servir à un parasol. Ledit parasol comprend un mât (9), une base (20), une ossature, ainsi qu'une barre transversale (40) et une barre longitudinale (30). L'extrémité inférieure du mât (9) est montée sur la base (20). Le côté externe de la barre longitudinale (30) est articulé sur l'ossature du parasol. Le côté interne de la barre longitudinale (30) est fixé par une articulation coulissante sur la partie centrale du mât (9). Le côté interne de la barre transversale (40) est articulé au sommet du mât (9). Le côté externe de la barre transversale (40) est articulé sur la partie centrale de la barre longitudinale (30). Ledit mécanisme de réglage de la toile du parasol peut être installé sur le mât (9) du parasol. Ledit mécanisme de réglage de la toile du parasol comprend un cardan (10). La face latérale du mât (9) dispose d'une rainure axiale. Une courroie dentée (91) est installée dans la rainure axiale située sur le côté latéral, modèle caractérisé en ce qu'il comprend : ledit cardan (10) emmanché sur le mât (9) et relié à l'extrémité interne de la barre longitudinale (30) du parasol. Sur le cardan (10) est installée une poignée (4) pouvant pivoter. L'intérieur du cardan (10) dispose d'une goupille (3) pouvant s'enclencher dans la courroie dentée (91). Une extrémité de la goupille (3) vient se caler sur la courroie dentée (91). L'autre extrémité est reliée de manière excentrée à la poignée (4). Ainsi, en faisant tourner la poignée (4), la goupille (3) coulisse d'avant en arrière à l'intérieur du cardan (10) de manière à s'enclencher ou à s'écarter de la courroie dentée (91). Un ressort (6) est calé entre la poignée (4) et le cardan (10). Ainsi, la poignée (4) entraîne en permanence la goupille (3) qui s'enclenche naturellement dans la courroie dentée (91).

- [0007] À titre d'amélioration, ladite courroie dentée (91) est installée dans la rainure axiale correspondante, située sur le côté latéral à l'arrière du mât (9). La poignée (4) est également placée sur la partie latérale arrière du cardan (10).
- [0008] Comme amélioration, à l'intérieur dudit cardan (10) se situe une glissière. La goupille (3) peut coulisser d'avant en arrière à l'intérieur de la glissière. La poignée (4) est de forme cylindrique. La cavité sur le côté arrière du cardan (10) comporte une rainure en forme de U pour le placement de la poignée (4). Les deux extrémités supérieure et inférieure de la poignée (4) sont insérées dans les deux côtés supérieur et inférieur de la rainure en forme de U du cardan (10) et peuvent pivoter librement. La goupille (3) est reliée à l'extrémité supérieure de la poignée (4) à l'aide d'un a.
- [0009] Comme amélioration, l'extrémité inférieure de ladite poignée (4) dispose d'un ressort (6) servant à assurer le placement de la surface convexe de positionnement (42). Le ressort (6) est calé entre la paroi interne du cardan (10) et la surface convexe de positionnement (42). Ainsi, la poignée (4) entraîne en permanence la goupille (3) qui s'enclenche naturellement dans la courroie dentée (91).
- [0010] Autre amélioration, ledit cardan (10) est formé par l'emboîtement d'une partie gauche de cardan (1) et d'une partie droite de cardan (2). Une fois la partie gauche de cardan (1) et la partie droite de cardan (2) assemblées, est formée la poignée (4) venant se loger dans la rainure en forme de U. Le haut et le bas des parois intérieures au niveau de la forme concave du côté arrière où viennent s'enclencher la partie gauche de cardan (1) et la partie droite de cardan (2) disposent respectivement d'une rainure semi-circulaire (11) et (21). Une fois la partie gauche de cardan (1) et la partie droite de cardan (2) assemblées, les deux côtés supérieur et inférieur situés dans la rainure en forme de U présentent une rainure circulaire où est insérée de façon pivotante les deux côtés supérieur et inférieur de la poignée (4).
- [0011] Comme optimisation, un côté de l'extrémité supérieure de ladite poignée (4) comporte un trou de passage de la goupille (41) permettant d'accueillir l'axe de pivot (5). Une extrémité de la goupille (3) est reliée à l'extrémité supérieure de la poignée (4) à l'aide de l'axe de pivot (5).
- [0012] Autre amélioration, les deux côtés avant et arrière à l'intérieur dudit cardan (10) sont respectivement munis de roulettes (7) coïncidant avec le mât (9). La paroi interne de la partie gauche du cardan (1) et de la partie droite du cardan (2) est munie de fentes pour le positionnement et la rotation des roulettes (7). Les roulettes (7) sont installées de manière rotative à l'intérieur du cardan (10) et sont situées au niveau des deux côtés avant et arrière du mât (9).
- [0013] Lesdites roulettes (7) sont réparties en deux rangées, en haut et en bas, à l'avant et à l'arrière. Les roulettes (7) sont installées à l'intérieur de la rainure axiale avec laquelle elles entrent en contact, située des deux côtés avant et arrière du mât (9).

- [0014] Enfin, la partie inférieure de ladite partie gauche du cardan (1) est munie d'une surface convexe de positionnement (42) correspondante, laquelle est orientée par le ressort (6) vers une rainure de guidage en forme d'arc de cercle (13).
- [0015] Le présent modèle d'utilité permettant de résoudre le second problème technique mentionné ci-avant se caractérise par : un modèle de parasol comprenant un mât (9), une base (20), une ossature, ainsi qu'une barre transversale (40) et une barre longitudinale (30). L'extrémité inférieure du mât (9) est montée sur la base (20). Le côté externe de la barre longitudinale (30) est articulé sur l'ossature du parasol. Le côté interne de la barre longitudinale (30) est fixé par une articulation coulissante sur le mécanisme de réglage de la toile du parasol mentionné ci-dessus. Le côté interne de la barre transversale (40) est articulé au sommet du mât (9). Le côté externe de la barre transversale (40) est articulé sur la partie centrale de la barre longitudinale (30).
- [0016] En fonction de l'état actuel de la technologie, le présent modèle d'utilité présente les intérêts suivants : en faisant pivoter la poignée (4), la goupille (3) est entraînée, de sorte que la structure est plus simple et le fonctionnement plus pratique. Il suffit de saisir la poignée (4) et de la faire pivoter pour pouvoir régler immédiatement et à son gré le degré d'inclinaison de la toile du parasol. Le relâchement permet de fixer la position afin d'obtenir le meilleur effet d'ombrage. Le parasol et le mécanisme de réglage de la toile du parasol du présent modèle d'utilité disposent non seulement d'une structure simple et facile à utiliser, mais son apparence extérieure est également plus propre et esthétique.

### **Description des dessins**

- [0017] Le dessin n°1 représente un schéma de réalisation du parasol du présent modèle d'utilité ;
- [0018] Le dessin n°2 représente une vue éclatée des éléments du mécanisme de réglage d'une toile de parasol du présent modèle d'utilité ;
- [0019] Le dessin n°3 représente une vue en coupe de l'exemple d'exécution du présent modèle d'utilité ;
- [0020] Les dessins n°4a et 4b représentent une vue en coupe au niveau de la ligne A-A du dessin n°3, dans lesquels est représenté l'état de la goupille (3) enclenchée dans la courroie dentée (91) et b représente l'état de la goupille (3) écartée de la courroie dentée (91) ;
- [0021] Les dessins n°5a et 5b représentent une vue en coupe au niveau de la ligne B-B du dessin n°3, dans lesquels est représenté l'état de la goupille (3) enclenchée dans la courroie dentée (91) sous l'effet du ressort (6) et b représente l'état de la goupille (3) écartée de la courroie dentée (91) avec le ressort (6) rétracté.

### **Description des modes d'exécution**

- [0022] L'exemple d'exécution ci-dessous correspondant aux dessins d'assemblage propose une description plus détaillée du modèle d'utilité.
- [0023] Comme représenté sur les dessins 1 à 5, un modèle de parasol disposant du mécanisme de réglage d'une toile de parasol du présent modèle d'utilité. Le parasol comprend un mât (9), une base (20), une ossature (50), ainsi qu'une barre transversale (40) et une barre longitudinale (30). L'extrémité inférieure du mât (9) est montée sur la base (20). Le côté externe de la barre longitudinale (30) est articulé sur l'ossature du parasol (50). Le côté interne est fixé par une articulation coulissante sur le mécanisme de réglage de la toile du parasol (A) situé sur le mât (9). Le côté interne de la barre transversale (40) est articulé au sommet du mât (9). Le côté externe de la barre transversale (40) est articulé sur la partie centrale de la barre longitudinale (30). Le mécanisme de réglage de la toile du parasol (A) est installé sur le mât (9). Il comprend un cardan (10), une poignée (4), ainsi qu'une goupille (3) et un ressort (6) installés à l'intérieur du cardan (10). Le mât (9) est constitué d'un tube à section particulière, dont les deux côtés avant et arrière comportent des rainures axiales. Une courroie dentée (91) est installée dans la rainure axiale située sur le côté arrière. Le cardan (10) est emmanché sur le mât (9) et est relié à l'extrémité interne de la barre longitudinale (30). Le cardan (10) est formé par l'emboîtement d'une partie gauche de cardan (1) et d'une partie droite de cardan (2). Une fois la partie gauche de cardan (1) et la partie droite de cardan (2) assemblées, est formée la poignée (4) venant se loger dans la rainure en forme de U. La poignée (4) est de forme cylindrique. Le haut et le bas des parois intérieures au niveau de la forme concave du côté arrière où viennent s'enclencher la partie gauche de cardan (1) et la partie droite de cardan (2) disposent respectivement d'une rainure semi-circulaire (11) et (21). Une fois la partie gauche de cardan (1) et la partie droite de cardan (2) assemblées, les deux côtés supérieur et inférieur situés dans la rainure en forme de U présentent une rainure circulaire où est insérée de façon pivotante les deux côtés supérieur et inférieur de la poignée (4). De cette manière, les deux extrémités supérieure et inférieure de la poignée (4) sont insérées dans les deux côtés supérieur et inférieur de la rainure en forme de U du cardan (10) et peuvent pivoter librement. À l'intérieur du cardan (10) se situe une glissière. La goupille (3) peut coulisser d'avant en arrière à l'intérieur de la glissière. Un côté de l'extrémité supérieure de la poignée (4) comporte un trou de passage de la goupille (41). Une extrémité de la goupille (3) vient se caler sur la courroie dentée (91). L'autre extrémité est reliée de manière excentrée au trou de passage de la goupille (41) à l'extrémité supérieure de la poignée (4) à l'aide d'un axe de pivot (5). Ainsi, en faisant tourner la poignée (4), il est possible de faire coulisser d'avant en arrière la goupille (3) à l'intérieur du cardan (10) de manière à l'enclencher ou à l'écarter de la courroie dentée (91). L'extrémité inférieure de la poignée (4) dispose d'un ressort (6) servant à assurer

le placement de la surface convexe de positionnement (42). Le ressort (6) est calé entre la paroi interne du cardan (10) et la surface convexe de positionnement (42). Ainsi, la poignée (4) entraîne en permanence la goupille (3) qui s'enclenche naturellement dans la courroie dentée (91). Le déplacement du ressort (6) est ainsi précis et stable, il présente peu de risque de se détacher. La partie inférieure de la partie gauche du cardan (1) est munie d'une surface convexe de positionnement (42) correspondante, laquelle est orientée par le ressort (6) vers une rainure de guidage en forme d'arc de cercle (13). En général, il s'agit d'une rainure de guidage en forme d'arc de cercle à angle droit. Afin d'améliorer la stabilité et la flexibilité du coulissement de l'ensemble du mécanisme de réglage de la toile du parasol (9) le long du mât (9), les deux côtés avant et arrière à l'intérieur du cardan (10) sont respectivement munis de roulettes (7) coïncidant avec le mât (9). Les roulettes (7) sont réparties en deux rangées, en haut et en bas, à gauche et à droite. La paroi interne de la partie gauche du cardan (1) et de la partie droite du cardan (2) est munie de fentes pour le positionnement et la rotation des roulettes (7). Les roulettes (7) sont installées de manière rotative à l'intérieur du cardan (10) et sont situées au niveau des deux côtés avant et arrière du mât (9). Elles sont installées à l'intérieur de la rainure axiale avec laquelle elles entrent en contact, située des deux côtés avant et arrière du mât (9). En outre, la structure composée par la partie gauche du cardan (1) et la partie droite du cardan (2) est la suivante : les deux côtés avant et arrière, haut et bas, de la partie gauche du cardan (1) et de la partie droite du cardan (2) disposent respectivement de trous de fixation (12) et (22) correspondants. Ils sont raccordés de manière fixe à l'aide d'un boulon et maintenus sur le mât (9).

[0024] Le procédé de fonctionnement spécifique est le suivant : tenir la poignée (4) et la faire pivoter de 90° dans le sens horaire (comme représenté sur les dessins 4b et 5b). C'est ainsi que la goupille (3) se déplace vers l'arrière, entraînée par la poignée (4). Elle se détache alors de la courroie dentée (91) située sur le mât (9). En poussant vers le haut ou vers le bas, la barre transversale (40) se déplace immédiatement et permet de régler l'ajustement de la toile du parasol. Une fois l'ajustement terminé, relâcher la poignée (4). Sous l'effet du ressort (6), la poignée (4) revient dans sa position initiale en repivotant de 90° (comme représenté sur les dessins 4a et 5a). C'est ainsi que la goupille (3) se déplace vers l'avant, entraînée par la poignée (4). Elle se loge dans la courroie dentée (91), puis s'enclenche dans la courroie dentée (91), le positionnement étant ainsi achevé.

[0025] Ce qui est décrit ci-dessus concerne uniquement le mode d'exécution optimal du présent modèle d'utilité. Il convient de noter, pour les techniciens qualifiés de ce domaine technologique, qu'en ne s'éloignant pas des conditions préalables liées au principe technique du présent modèle d'utilité, il reste possible d'effectuer un certain nombre d'autres améliorations et embellissements. Ces améliorations et embel-

lissements doivent également être considérés dans l'étendue de protection conférée par le présent modèle d'utilité.

## Revendications

- [Revendication 1] **1** Un modèle de mécanisme de réglage d'une toile de parasol pouvant servir à un parasol. Ledit parasol comprend un mât (9), une base (20), une ossature, ainsi qu'une barre transversale (40) et une barre longitudinale (30). L'extrémité inférieure du mât (9) est montée sur la base (20). Le côté externe de la barre longitudinale (30) est articulé sur l'ossature du parasol. Le côté interne de la barre longitudinale (30) est fixé par une articulation coulissante sur la partie centrale du mât (9). Le côté interne de la barre transversale (40) est articulé au sommet du mât (9). Le côté externe de la barre transversale (40) est articulé sur la partie centrale de la barre longitudinale (30). Ledit mécanisme de réglage de la toile du parasol peut être installé sur le mât (9) du parasol. Ledit mécanisme de réglage de la toile du parasol comprend un cardan (10). La face latérale du mât (9) dispose d'une rainure axiale. Une courroie dentée (91) est installée dans la rainure axiale située sur le côté latéral, modèle caractérisé en ce qu'il comprend : ledit cardan (10) emmanché sur le mât (9) et relié à l'extrémité interne de la barre longitudinale (30) du parasol. Sur le cardan (10) est installée une poignée (4) pouvant pivoter. L'intérieur du cardan (10) dispose d'une goupille (3) pouvant s'enclencher dans la courroie dentée (91). Une extrémité de la goupille (3) vient se caler sur la courroie dentée (91). L'autre extrémité est reliée de manière excentrée à la poignée (4). Ainsi, en faisant tourner la poignée (4), la goupille (3) coulisse d'avant en arrière à l'intérieur du cardan (10) de manière à s'enclencher ou à s'écarter de la courroie dentée (91). Un ressort (6) est calé entre la poignée (4) et le cardan (10). Ainsi, la poignée (4) entraîne en permanence la goupille (3) qui s'enclenche naturellement dans la courroie dentée (91).
- [Revendication 2] **2** Un mécanisme de réglage de la toile du parasol selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend : ladite courroie dentée (91) installée dans la rainure axiale correspondante, située sur le côté latéral à l'arrière du mât (9). La poignée (4) est également placée sur la partie latérale arrière du cardan (10).
- [Revendication 3] **3** Un mécanisme de réglage de la toile du parasol selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'il comprend : à l'intérieur dudit cardan (10), une glissière. La goupille (3) peut coulisser d'avant en arrière à l'intérieur de la glissière. La poignée (4) est de forme cylindrique. La cavité à l'extrémité avant du cardan (10) comporte une rainure en forme de U

pour le placement de la poignée (4). Les deux extrémités supérieure et inférieure de la poignée (4) sont insérées dans les deux côtés supérieur et inférieur de la rainure en forme de U du cardan (10) et peuvent pivoter librement. La goupille (3) est reliée à l'extrémité supérieure de la poignée (4) à l'aide d'un a.

[Revendication 4] **4** Un mécanisme de réglage de la toile du parasol selon la revendication 3, caractérisé en ce qu'il comprend : l'extrémité inférieure de ladite poignée (4) disposant d'un ressort (6) servant à assurer le placement de la surface convexe de positionnement (42). Le ressort (6) est calé entre la paroi interne du cardan (10) et la surface convexe de positionnement (42). Ainsi, la poignée (4) entraîne en permanence la goupille (3) qui s'enclenche naturellement dans la courroie dentée (91).

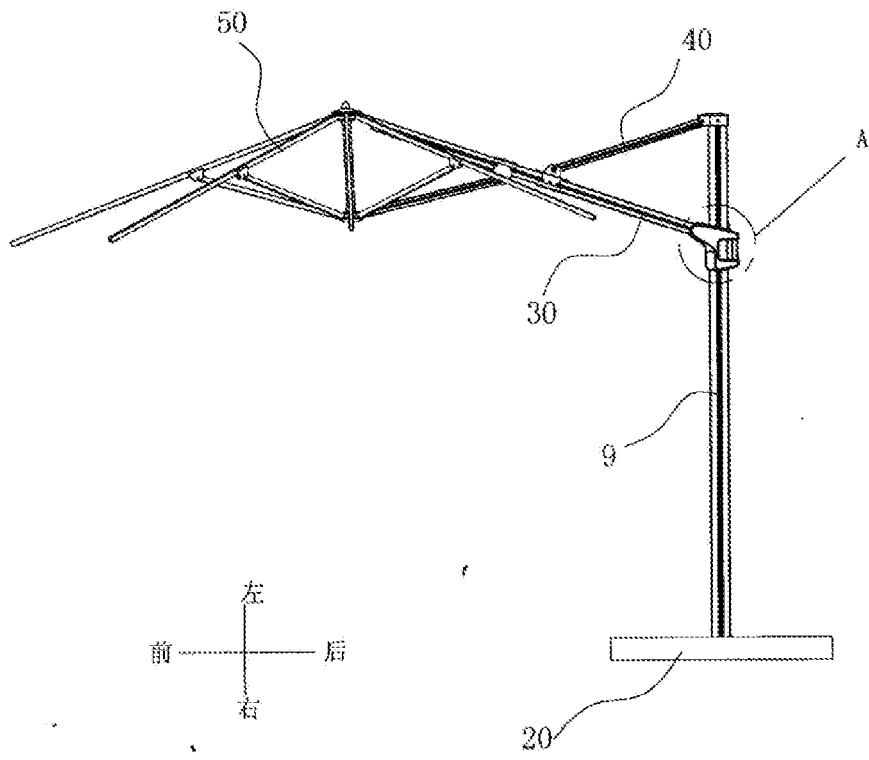
[Revendication 5] **5** Un mécanisme de réglage de la toile du parasol selon la revendication 4, caractérisé en ce qu'il comprend : ledit cardan (10) formé par l'emboîtement d'une partie gauche de cardan (1) et d'une partie droite de cardan (2). Une fois la partie gauche de cardan (1) et la partie droite de cardan (2) assemblées, est formée la poignée (4) venant se loger dans la rainure en forme de U. Le haut et le bas des parois intérieures au niveau de la forme concave du côté arrière où viennent s'enclencher la partie gauche de cardan (1) et la partie droite de cardan (2) disposent respectivement d'une rainure semi-circulaire (11) et (21). Une fois la partie gauche de cardan (1) et la partie droite de cardan (2) assemblées, les deux côtés supérieur et inférieur situés dans la rainure en forme de U présentent une rainure circulaire où est insérée de façon pivotante les deux côtés supérieur et inférieur de la poignée (4).

[Revendication 6] **6** Un mécanisme de réglage de la toile du parasol selon la revendication 5, caractérisé en ce qu'il comprend : un côté de l'extrémité supérieure de ladite poignée (4) comportant un trou de passage de la goupille (41) permettant d'accueillir l'axe de pivot (5). Une extrémité de la goupille (3) est reliée à l'extrémité supérieure de la poignée (4) à l'aide de l'axe de pivot (5).

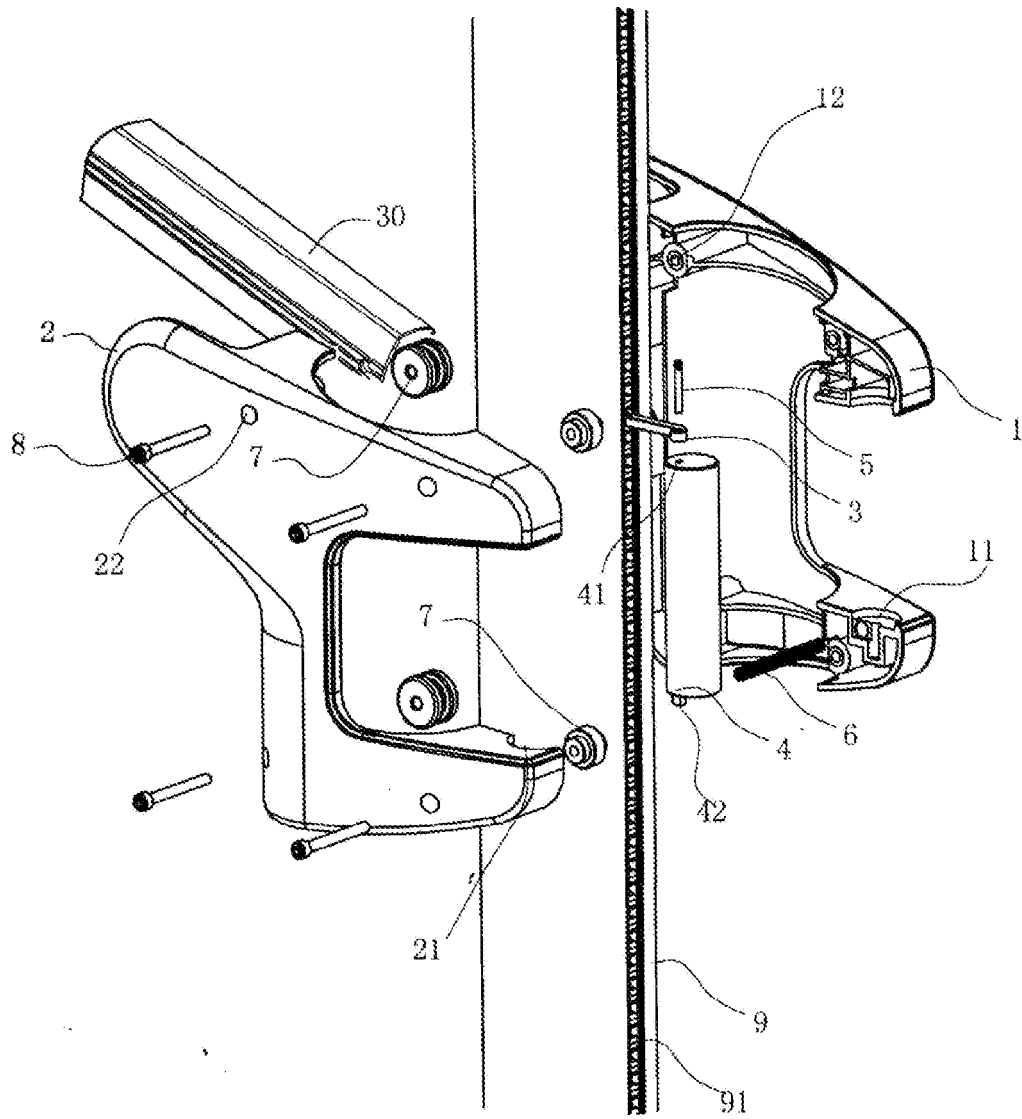
[Revendication 7] **7** Un mécanisme de réglage d'une toile de parasol selon la revendication 5 ou 6, caractérisé en ce qu'il comprend : les deux côtés avant et arrière à l'intérieur dudit cardan (10) respectivement munis de roulettes (7) coïncidant avec le mât (9). La paroi interne de la partie gauche du cardan (1) et de la partie droite du cardan (2) est munie de fentes pour le positionnement et la rotation des roulettes (7). Les roulettes (7) sont installées de manière rotative à l'intérieur du cardan (10) et sont situées

- au niveau des deux côtés avant et arrière du mât (9).
- [Revendication 8] **8** Un mécanisme de réglage de la toile du parasol selon la revendication 7, caractérisé en ce qu'il comprend : lesdites roulettes (7) réparties en deux rangées, en haut et en bas, à l'avant et à l'arrière. Les roulettes (7) sont installées à l'intérieur de la rainure axiale avec laquelle elles entrent en contact, située des deux côtés avant et arrière du mât (9).
- [Revendication 9] **9** Un mécanisme de réglage de la toile du parasol selon la revendication 5, caractérisé en ce qu'il comprend : la partie inférieure de ladite partie gauche du cardan (1) munie d'une surface convexe de positionnement (42) correspondante, laquelle est orientée par le ressort (6) vers une rainure de guidage en forme d'arc de cercle (13).
- [Revendication 10] **10** Un modèle de parasol comprenant un mât (9), une base (20), une ossature, ainsi qu'une barre transversale (40) et une barre longitudinale (30). L'extrémité inférieure du mât (9) est montée sur la base (20). Le côté externe de la barre longitudinale (30) est articulé sur l'ossature du parasol. Le côté interne de la barre longitudinale (30) est fixé par une articulation coulissante sur un mécanisme de réglage de la toile du parasol selon les revendications 1 à 9. Le côté interne de la barre transversale (40) est articulé au sommet du mât (9). Le côté externe de la barre transversale (40) est articulé sur la partie centrale de la barre longitudinale (30).

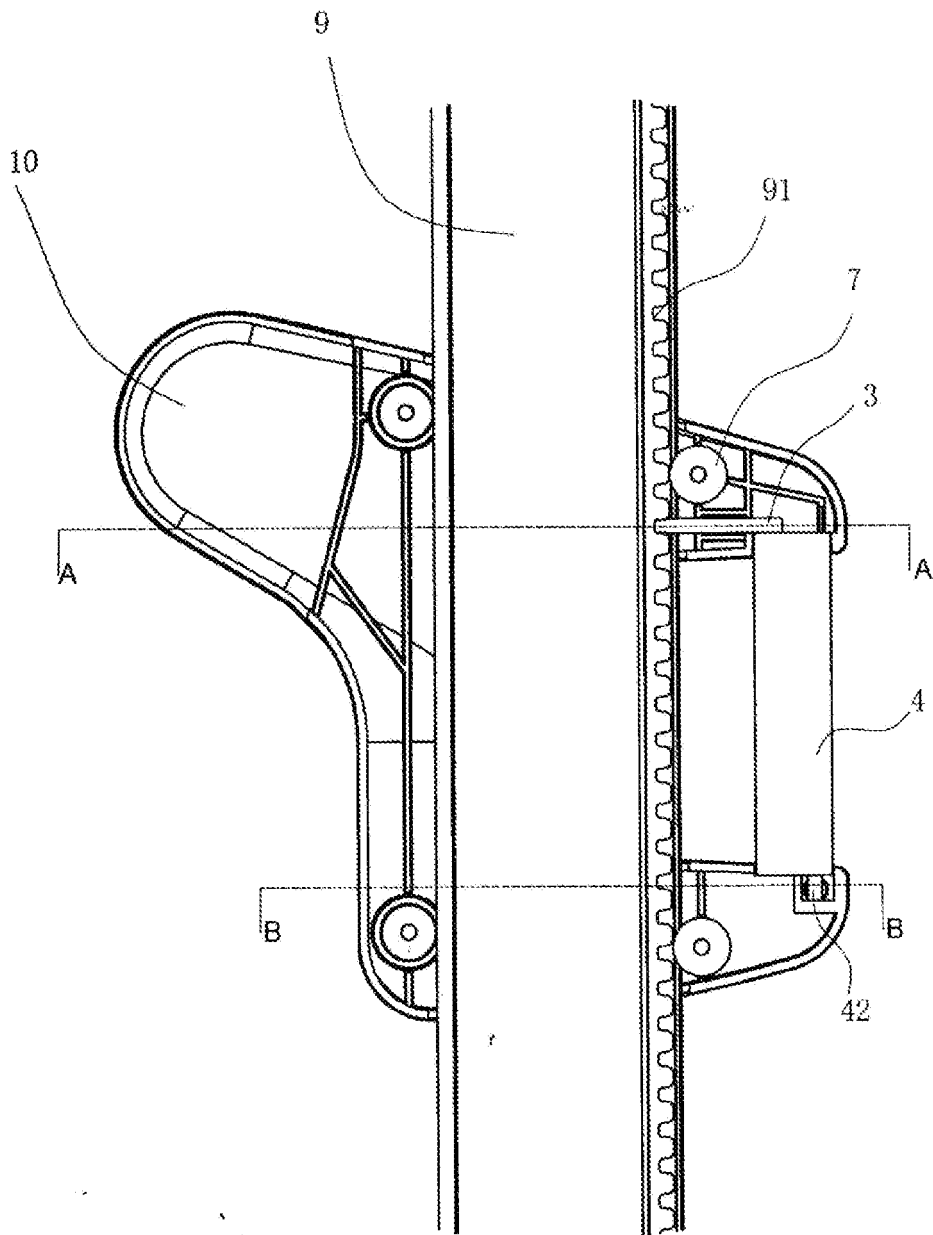
[Fig. 1]



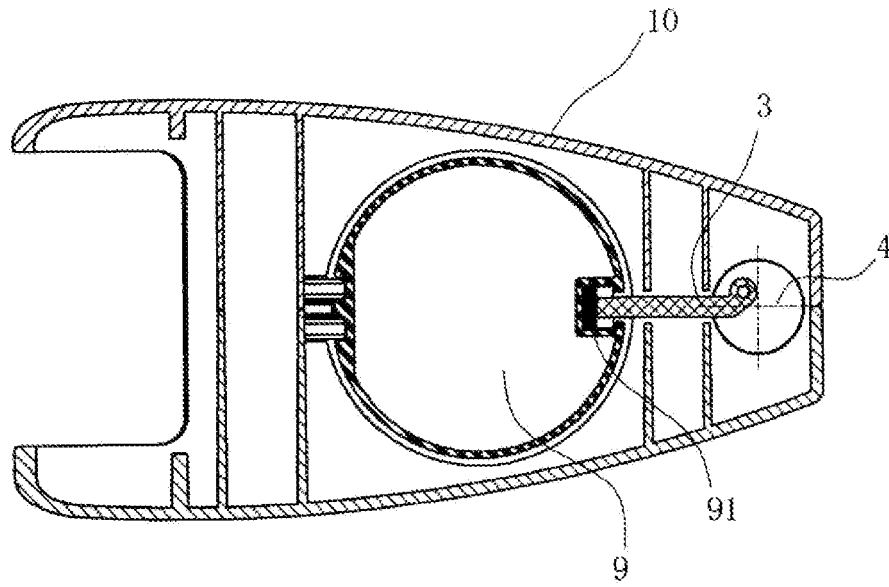
[Fig. 2]



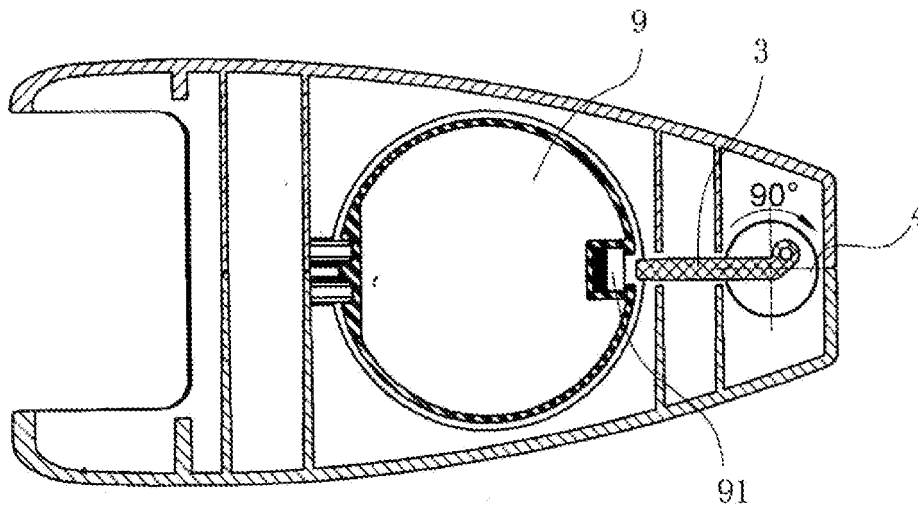
[Fig. 3]



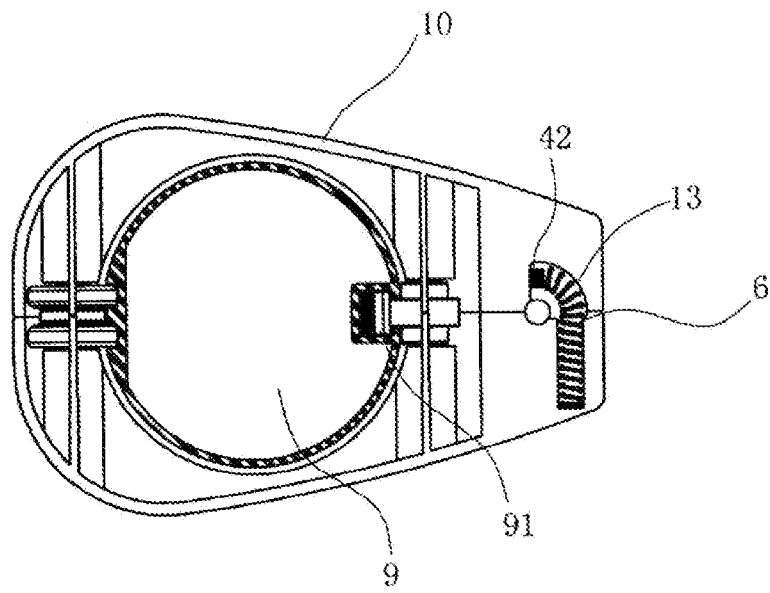
[Fig. 4a]



[Fig. 4b]



[Fig. 5a]



[Fig. 5b]

